



Arras, le 20 février 2018

Projet de nouveau centre hospitalier de Lens : signature de la déclaration d'utilité publique

Pour faire suite à l'enquête publique qui s'est déroulée à l'automne dernier et aux dernières délibérations des collectivités territoriales nécessaires, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a déclaré d'utilité publique, par arrêté du 20 février 2018, le projet de construction du nouvel hôpital de Lens et de ses accès.

Situé au cœur de la ville où il a été construit en 1934, le centre hospitalier de Lens est un établissement multi-pavillonnaire de plus de 110 000 m², construit sur 12 hectares.

Bien qu'ayant bénéficié de travaux d'entretien et de mise aux normes, les bâtiments, anciens, ne sont plus adaptés aux besoins ni aux conditions d'accueil des patients et visiteurs ainsi que de travail du personnel.

Leur maintien en état étant de plus en plus coûteux et limité, le ministère de la santé a pris la décision de créer un nouvel hôpital représentant un investissement de 280 millions d'euros sur le territoire (dont 102 millions de la part de l'État, le reste étant emprunté par le centre hospitalier de Lens).

Situé sur les communes de Loos-en-Gohelle et Lens, au croisement de l'A21 et de la route départementale 947, le futur établissement, porté par le centre hospitalier de Lens s'agissant du bâtiment et par le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour les voiries le desservant, doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives.

Grâce à l'implication du porteur de projet, des élus et des différents services de l'État, les procédures liées à la construction du centre hospitalier et de son accessibilité poursuivent leurs cours dans le respect du calendrier fixé.

Cette première étape franchie, il s'agit désormais d'aborder l'autorisation d'urbanisme par le biais du dépôt de la demande de permis de construire. Les services de l'État restent mobilisés sur le dossier et accompagnent le porteur dans cette procédure dont l'aboutissement est prévu pour septembre 2018.

Communiqué de presse



Par ailleurs, seront menées les procédures au titre de l'autorisation de la loi sur l'eau et de la nomenclature des installations classées pour l'environnement.

Cette opération, qui s'inscrit dans l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM), confirme la volonté de l'État d'aider le territoire à engager « sa métamorphose » grâce à une approche transversale de son développement : santé, mais aussi logement et écoconstruction, urbanisme, patrimoine, transport...

Fabien SUDRY se félicite de l'évolution du projet, avec l'objectif d'une mise en service du nouveau centre hospitalier de Lens à l'horizon de l'année 2021, établissement qui permettra d'élever considérablement le niveau des prestations et services hospitaliers rendus à la population.